

L'EMPIRE ROMAIN

<p>Thème 3 L'empire romain dans le monde antique » Conquêtes, paix romaine et romanisation</p> <p>» Des chrétiens dans l'Empire</p> <p>» Les relations de l'empire romain avec les autres mondes anciens : l'ancienne route de la soie et la Chine des Han</p>	<p>Lors de la première année du cycle 3 a été abordée la conquête de la Gaule par César. L'enchaînement des conquêtes aboutit à la constitution d'un vaste empire marqué par la diversité des sociétés et des cultures qui le composent. Son unité est assurée par le pouvoir impérial, la romanisation et le mythe prestigieux de l'Urbs.</p> <p>Le christianisme issu du judaïsme se développe dans le monde grec et romain. Quels sont les fondements de ce nouveau monothéisme qui se réclame de Jésus ? Quelles sont ses relations avec l'empire romain jusqu'à la mise en place d'un christianisme impérial ?</p> <p>La route de la soie témoigne des contacts entre l'empire romain et d'autres mondes anciens. Un commerce régulier entre Rome et la Chine existe depuis le 2^e siècle avant JC. C'est l'occasion de découvrir la civilisation de la Chine des Han.</p>
--	---

Connaissances acquises par les élèves après les leçons (notions et mots clés)	Compétences	réinvestissement
<p>Connaître et utiliser les repères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le principat d'Auguste (-27 - +14) • Paix romaine, 1^{er} et 2^e s. • L'édit de Caracalla en 212 <p>Décrire et expliquer le rôle d'Auguste dans la vie politique</p> <p>Reconnaître les principaux monuments de l'Urbs</p> <p>Décrire une villa gallo-romaine</p> <p>-La romanisation</p> <p>-</p>	<p>-Décrire une œuvre d'art et l'analyser.</p> <p>-</p>	<p>En classe de CM1, la civilisation romaine a été étudiée à travers l'héritage des mondes anciens dont la France a conservé les traces : la conquête de la Gaule par César et les apports de la romanité à la civilisation gauloise, parmi lesquels le christianisme, ont ainsi été abordés, de même que l'effondrement de l'Empire romain d'Occident à la fin du V^e siècle.</p>

Thème 3 L'empire romain dans le monde antique

Chapitre I : Conquête et romanisation de l'empire

Qu'est-ce qui assure l'unité et la longévité de l'empire romain ?

I. Comment Auguste transforme-t-il le gouvernement de Rome ?

Entrée : Statue de l'empereur Auguste en imperator

Polycopié : dessin de la cuirasse de l'Auguste de Prima Porta

1/ Un nouveau régime politique : l'Empire.

Octave sort vainqueur de la **guerre civile** qui a suivi l'assassinat de son père adoptif Jules César.

Vidéo-projeté : Extrait des Annales de Tacite.

« Quand Auguste eut gagné les soldats par ses dons généreux le peuple par l'abondance des vivres, tous par les douceurs du repos, on le vit s'élever insensiblement et attirer à lui l'autorité du sénat, des magistrats et des lois. Nul ne lui résistait. On aimait mieux le présent et sa sécurité que le passé et ses périls. Un nouvel esprit avait partout remplacé l'ancien : chacun, renonçant à l'égalité, les yeux fixé sur le prince, attendait ses ordres. »

Tacite, *Annales*, II^e siècle après J.-C.

En -27, le Sénat lui donne le titre d'**Auguste**, « élu des dieux ». **Auguste fonde l'Empire**. Il règne de -27 à +14.

L'Empire romain (*imperium*, pouvoir) : désigne le régime politique fondé par Auguste, mais aussi l'ensemble des territoires contrôlés par Rome (-24 - +476).

2/ Sur quoi s'appuie l'empereur pour gouverner ?

Document n°1 p. 136 : pièce d'or de l'empereur Trajan.

Chef militaire	Chef religieux	Chef de l'Etat
-Vainqueur des Germains -vainqueur des Daces - <i>imperator</i>	-élu des dieux -grand pontife -père de la patrie	-Pouvoir de proposer les lois -consul - <i>caesar</i>

Désormais, le pouvoir n'appartient plus qu'à un seul homme. Rome n'est plus une république. L'empereur est à la fois un **chef militaire, religieux et politique**.

Mais le pouvoir de l'empereur reste fragile car il dépend entièrement de la fidélité de ses légionnaires.

L'unité de l'empire est assuré par l'empereur et le culte rendu à sa personne.

Devoirs :

- Lire p.
- Voc : empire romain ;

II. Comment les Romains ont-ils conquis la Bretagne ?

Texte n°2 p. 131 : La conquête racontée par Suétone.

-L'empereur Claude veut conquérir la Bretagne pour obtenir le **triomphe** à Rome.

-D'après Suétone, la conquête se passe facilement, en moins de six mois, et sans combats. Mais la carte (doc. n°1) nous montre que la conquête a duré plus de 30 ans.

Texte n°4 p. 31 : la romanisation.

-Les Bretons construisent des temples, des places publiques, de vraies maisons, des **thermes**. Ils adoptent le latin et la **toge**. On dit que la Bretagne est romanisée.

Photo n°5 p. 131 : le mur d'Hadrien.

La prospérité économique de l'Empire s'explique par la **pax romana**.

carte p. 129 : L'empire romain au II^e siècle.

L'Empire est protégé par trente légions et une frontière fortifiée : le **limes**.

L'empire est divisé en **provinces**.

Devoirs :

vocabulaire : une province ; la romanisation ; le limes ; le triomphe ; les thermes

III. Comment expliquer la prospérité de l'empire ?

1/ Une ville gallo-romaine : Nîmes

Vidéo : C'est pas sorcier les arènes de Nîmes.

- Les villes gallo-romaines imitent Rome. Des amphithéâtres, des thermes, des aqueducs sont construits.
 - La période gallo-romaine s'étend du 1^{er} siècle avant J.-C au 5^e siècle après J.-C.
 - L'amphithéâtre accueille les combats de gladiateurs et les jeux du cirque.
 - Dans les gradins du bas s'installaient les plus riches (noblesse).
- Les Gaulois adoptent aussi la langue latine. Ils deviennent progressivement des **Gallo-romains**.

L'unité de l'empire est assurée par un mode de vie commun. Partout les cités copient l'**Urbs**.

2/ Qu'appelait-on "villa" à l'époque gallo-romaine ?

Vidéo "Une villa gallo-romaine en Bretagne".

Vidéo	Questions
0'15 : fouilles préventives 0'24 : villa du 1 ^{er} siècle. Connue depuis les années 1980. 0'35 : plan de la partie agricole de la villa. Habitation du vilicus. 0'45 : résidence secondaire de riches propriétaires terriens 0'50 : partie résidentielle : découverte de 3 ensembles thermaux successifs. 1'22 : reconstitution des thermes de la villa de Taden 1'29 : reconstitution hypocauste. Praefurnium / caldarium. 2'00 : étuve sèche = sauna 2'30 : frigidarium avec bel exemple de baignoire. Placage en schiste. Tuyau en plomb. 3'37 : éléments décoratifs : plaquette en schiste sculptée. Éléments de corniche. Mosaïques murales en pâte de verre. Morceau de vitre. Épingle à cheveux et pince à épiler.	1/ Pourquoi cette villa a-t-elle été fouillée ? 2/ Quelles sont les deux parties de la villa ? 3/ Quelles sont les différentes parties des thermes ?

1/ Pourquoi cette villa a-t-elle été fouillée ?

Cette villa a été fouillée préventivement avant la construction d'un pavillon.

2/ Quelles sont les deux parties de la villa ?

Une villa est constituée d'une **pars rustica** (partie agricole) et d'une **pars urbana** (partie résidentielle pour le maître).

3/ Quelles sont les différentes parties des thermes ?

Les thermes sont chauffés par un système d'**hypocaustes**. On y trouve des bains chauds (**caldarium**), des bains tièdes (**tepidarium**) et une **frigidarium**.

La production agricole d'une villa était vendue dans les villes voisines.

L'unité de l'empire est assurée par le commerce et la prospérité économique.

IV. Comment devenait-on citoyen romain ?

Polycopié : la citoyenneté pour les plus méritants.

La citoyenneté pour les plus méritants.

« L'empereur Servius Galba César Auguste, Grand Pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, consul pour la deuxième fois, a accordé leur congé et le droit de cité aux soldats qui firent leur service dans la 1^{ère} légion Adjutrix, et dont les noms sont reproduits ci-dessous, à eux-mêmes, leurs enfants et leurs descendants. »

Diplôme militaire, 68 après J.-C.

« Quand les magistrats d'Irni auront quitté leur magistrature, qu'ils soient citoyens romains, ainsi que leurs parents, leurs femmes et leurs enfants nés d'un mariage légitime, et leurs petits-enfants. »

D'après une loi impériale d'Irni, I^{er} siècle après J.-C.

On pouvait accéder à la citoyenneté romaine de deux façons :

- Les anciens légionnaires après 25 ans de services militaires
- Les anciens **magistrats** des cités et des **provinces**

Polycopié : l'édit de Caracalla.

« Je donne à tous les pérégrins qui sont dans l'Empire romain le droit de cité romaine [...] Le présent édit augmentera la majesté du peuple romain. »

Édit impérial de l'empereur Caracalla, 212 ap. J.-C.

En 212, l'empereur Caracalla accorde la citoyenneté à tous les hommes libres de l'Empire.

Caracalla déclara tous les habitants de l'empire citoyens romains ; en parole, il s'agissait de les honorer. En réalité, c'était pour percevoir de plus grandes sommes au niveau des impôts [impôt sur les successions payé par les seuls citoyens romains], car les non-citoyens ne payaient pas certaines taxes.

Dion Cassius, Histoire romaine, LXXVII

L'unité de l'empire est assurée par la **citoyenneté commune à partir du III^e siècle.**